Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260227-2026_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-15

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Marcel PEROT

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 23 février 2026

2026-15 : SDE – EFFACEMENT RESEAUX RUE DU 8 MAI

Monsieur Johan BERTRAND, élu, rappelle qu'une première délibération a été prise le 28 février 2025 décidant d'engager le projet d'effacement des réseaux (basse tension, éclairage public et télécommunications) rue du 8 mai 1945.
Monsieur Johan BERTRAND expose que les études de détail, réalisées suite à cette première décision, font apparaître des montants supérieurs aux estimations sommaires initialement présentée. Il est donc nécessaire d'approuver un nouveau plan de financement pour permettre le lancement des travaux.
La participation communale s'élève au total à 40 240.70€.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260227-2026_15-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'effacement des réseaux basse tension à la rue du 8 mai présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 48 000€ TTC.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 16 000€.

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public à la rue du 8 mai présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 22 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 13 240.74€.

- **APPROUVE** le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 11 000€.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunication qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260227-2026_15-DE

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapport le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le secrétaire de séance,
Marcel PEROT

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT-DONAN
Côtes-d'Armor

20 février 2026

sde22

SAINT-DONAN

Effacement des réseaux BT/Infrastructures télécommunications et Aménagement EP
Rue du 8 mai 1945

ETUDE DETAILLEE

Contributions financières calculées sur la base des dispositions du règlement en vigueur

RESEAU ELECTRIQUE

Mode opératoire	Montant des travaux (TTC)	Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune	48 000,00 €	16 000,00 €

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Montant des travaux*TTC	Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune	22 000,00 €	13 240,74 €

INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS : (intervention du SDE pour le Génie Civil)

	Montant des travaux* TTC	Contribution financière de la Commune
Génie Civil Le Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surlargeur qu'ils occasionnent	11 000,00 €	11 000,00 €
Câblage	*Câblage et frais d'ingénierie = devis à transmettre par Orange*	

** Montant comprend 8 % de frais d'ingénierie*

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260227-2026_15-DE